RAPPORT ANNUEL 2012

Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

La CMEQ regroupe tous les entrepreneurs électriciens répartis à travers le Québec.

Les entrepreneurs électriciens sont détenteurs d'une licence qui contient la sous-catégorie 16 émise par la CMEQ.

Comité exécutif 2011-2012	04
Personnel de la CMEQ	05
Mot du président	07
Rapport de la vice-présidence exécutive	09
Rapports des directions	12
Rapport du trésorier	19

États financiers

Rapport de l'auditeur indépendant	21
Bilan	22
Résultats	23
Évolution des soldes des fonds	24
Flux de trésorerie	25
Notes complémentaires	26
Renseignements supplémentaires	31

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2011-2012

Le Comité exécutif a pour rôle de voir à l'exécution des décisions du Conseil provincial d'administration des affaires courantes de la Corporation.

01 **Daniel Carré**
Président

02 **Nicola Barile**
1er Vice-président

03 **Daniel Sarrazin**
2e Vice-président

04 **Gaétan Castonguay**
Trésorier

05 **Denis Lefebvre**
Secrétaire

06 **Sylvain Berger**
Administrateur

07 **Denis Brault**
Administrateur

08 **Éric McNeil**
Administrateur

09 **Karl Ruel**
Administrateur

10 **Angelo Tozzi**
Président sortant

PERSONNEL DE LA CMEQ

Vice-présidence exécutive

Me Simon Bussière, vice-président exécutif
Hélène Rioux, vice-présidente exécutive adjointe
Pierre Liberatore, ing., ingénieur-conseil

Direction des affaires corporatives

Me Julie Senécal, directrice
Me Joliane Pilon, avocate
Me Fiorina Posteraro, avocate-conseil
Me Bianca Turgeon, avocate-conseil
Isabelle Béland, enquêtrice
Fouad El Jebrine, enquêteur
Lila Karetti, secrétaire juridique

Direction des communications et des affaires commerciales

Danielle Dumas, directrice
Madoura Boutet, conseillère aux communications
Jocelyne Dulude, conseillère aux communications
Marie-Andrée Jolicoeur, conseillère aux communications
Maude Guilbault, designer graphique
Djinène Meziane, webmestre
Marie-Ève Giroux, technicienne en bureautique

Direction des finances et de l'administration

Johanne Pulford, directrice
Louisette Brousseau, assistante-comptable
Francine Guérin, réceptionniste
Sylvain Landry, responsable/installation et mécanographie

Direction de la gestion informatisée des entreprises

Nathalie Veilleux, directrice
Denis Paquette, conseiller en gestion
René Veillette, conseiller en gestion
Diane St-Hilaire, préposée à l'administration

Direction des Mutuelles de prévention de la CMEQ

Annie Jutras, directrice
Marianne Lauzon, technicienne en gestion des dossiers d'accidents

Direction de la qualification professionnelle

Me Marlène Carrier, directrice
Maryse Béland, analyste
Suzanne Dufort, analyste
Nathalie Godon, analyste
Lise Dalcourt, agente de bureau
Isabelle Landry, agente de bureau

Direction des services techniques

Michel Bonneau, directeur
Imed Laouini, ing. Ph. D., conseiller technique
Denis Bleau, conseiller technique

Daniel Carré
Président provincial

MOT DU PRÉSIDENT

À la mi-parcours de mon mandat à la présidence de notre Corporation, je peux sans conteste vous confirmer que l'année 2011-2012 a été une année charnière pour la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ). J'ai eu la chance d'être aux premières loges et d'avoir un accès privilégié à la gestion de la CMEQ. De ce fait, j'ai été impliqué dans tous les dossiers comportant des enjeux pour notre profession et notre organisation.

En matière de gouvernance, 2011-2012 a été marquée par des départs à la retraite et la venue d'une nouvelle équipe de direction au siège social de notre organisation.

Le nouveau vice-président exécutif, Me Simon Bussière, a été grandement mobilisé par l'implantation du nouveau plan d'organisation et a veillé avec succès au maintien des activités régulières.

Secondé par l'équipe en place, il a travaillé avec ardeur à actualiser les façons de faire, à identifier les priorités de chacun et à disposer différemment les pièces sur l'échiquier des responsabilités, afin d'améliorer l'efficience administrative.

J'ai été à même de constater que tous les joueurs en place sont conscients de leur rôle et que tout est quotidiennement mis en œuvre pour que les membres de notre Corporation soient servis avec constance et professionnalisme.

En matière de rayonnement, la CMEQ demeure un intervenant d'importance dans l'industrie de la construction tant au Québec, qu'au Canada. Notre présence au sein des conseils d'administration de la Commission de la construction (CCQ) et de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) tend à confirmer notre position de leader dans l'industrie de la construction. Pour avoir participé aux activités du congrès de la CECA (*Canadian Electrical Contractors Association*), j'ai pu constater *de visu* que notre organisation est extrêmement respectée au niveau national.

Par ailleurs, j'ai visité quelques-unes de nos sections régionales et j'ai été conforté dans le fait que cette structure souple répond adéquatement à l'épanouissement des entrepreneurs et favorise le dynamisme de notre organisation tout en favorisant sa pérennité.

Les assises de la CMEQ sont solides et les finances saines; cela nous permet de voir venir, d'évaluer les fluctuations, de les analyser et d'être prévoyants dans nos choix.

Je demeure convaincu que ces efforts qui exigent de tous de voir et de faire les choses autrement ne sont pas vains. Ils permettent à la Corporation de maximiser son énorme potentiel en vue d'atteindre une plus grande efficacité qui profitera d'abord et avant tout à celui qui guide toutes nos actions : le maître électricien.

Ainsi, cette année, nous avons revu la façon de présenter le Rapport annuel de la Corporation. La vice-présidence exécutive ainsi que chacune des directions d'où émanent les différents projets et interventions feront un bilan de leurs réalisations. Cette façon de faire, des textes plus courts et plus accessibles, permettra à tous de se faire une bonne idée de nos réalisations corporatives avec les divers intervenants du milieu de la construction et d'ailleurs.

La première année de ma présidence s'est avéré à la fois constructive et exigeante, et ce, tant pour les administrateurs du comité exécutif et du conseil provincial d'administration qui m'ont apporté un soutien remarquable ; que pour les directeurs et les membres du personnel du siège social. Il nous a fallu apprendre vite et bien, mais les résultats après ce « premier droit » sont extrêmement satisfaisants et je les remercie tous autant qu'ils sont.

C'est donc avec une vive satisfaction et un immense plaisir que je cède la plume au vice-président exécutif de la CMEQ. Il vous présentera ce 62e Rapport annuel « nouveau genre » qui fait le bilan des activités qui ont marqué la CMEQ au cours de la dernière année, étant de sa responsabilité d'assurer la fiabilité des données qui y sont contenues et de confirmer qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 juillet 2012.

Daniel Carré,
Président provincial

Me Simon Bussière
Vice-président exécutif

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE EXÉCUTIVE

À titre de vice-président exécutif de la CMEQ en poste depuis janvier 2012, il me fait plaisir de vous présenter le Rapport annuel 2012 qui constitue en quelque sorte le bilan annuel des activités de la vice-présidence exécutive et de chacune des directions de la CMEQ.

D'entrée de jeu, il importe de souligner que cette année a été pour la CMEQ et pour ses membres, une année de changements majeurs. Pour ne nommer que quelques éléments, pensons aux départs à la retraite de monsieur Yvon Guilbault qui a été à la vice-présidence exécutive pendant plus de 38 ans et de son adjoint, monsieur Alain Paradis ; pensons aussi à toutes les modifications législatives introduites par le législateur à l'automne 2011 (projet de loi 33) de même qu'à l'hiver 2012 (projet de loi 35).

Je vous rappelle que c'est dans la foulée des allégations de corruption et de collusion que le gouvernement en place à l'époque a modifié substantiellement la *Loi sur le bâtiment* et la *Loi sur les relations du travail*, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

En lien avec ces grands changements tant à l'interne et qu'à l'externe, plusieurs modifications ont été apportées à l'organigramme de la CMEQ, afin de permettre un transfert efficace des différents mandats et, surtout, pour garantir la pérennité de notre mission et de nos services corporatifs.

Ainsi, pour me seconder et favoriser le passage d'une gouvernance à l'autre, madame Hélène Rioux, a été nommée à la fonction de vice-présidente exécutive adjointe. Le poste de directrice des communications et des affaires commerciales, laissé vacant par cette nomination, a été comblé par une nouvelle venue, madame Danielle Dumas.

Par ailleurs, après analyse, les directions des Affaires corporatives et des Affaires juridiques ont été fusionnées pour constituer une structure plus efficace et plus efficiente dans la réalisation des mandats qui lui sont confiés et le respect de ses obligations.

Certaines des modifications apportées à nos lois ont déjà eu ou auront à court ou moyen terme une incidence importante sur tous les acteurs de la construction du Québec incluant, bien évidemment, les entrepreneurs électriciens. Dans le cadre de toutes ces transformations, soyez assurés que la CMEQ sera présente, comme elle l'a toujours été, pour assurer la représentation et la défense des intérêts collectifs de ses membres là où le besoin s'en fera sentir et qu'elle interviendra là où des actions doivent être posées.

Avec toute cette vague de renouveau et comme le démontre les principaux dossiers dont il est fait état dans le bilan qui suit, nous pouvons dire que l'année financière 2011-2012 aura été une année chargée et prenante pour la CMEQ.

Et ça ne fait que commencer…

Me Simon Bussière,
Vice-président exécutif

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE SUR LES RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES

Voici un tour d'horizon sur l'état de nos relations avec nos principaux partenaires que sont le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ), la Commission de la construction du Québec (CCQ) et Hydro-Québec (H-Q). À la lecture de ce bref résumé, vous constaterez que nos relations partenariales ont été soutenues en raison des changements survenus dans l'industrie.

Le BSDQ

Vers un dépôt exclusivement électronique des soumissions

Rappelons tout d'abord la décision de mettre fin, à compter du 31 janvier 2013, aux soumissions sous enveloppe en raison du taux exceptionnel de soumissions déposées aux entrepreneurs généraux par le truchement du système de *Transmission électronique des soumissions* (TES).

Puis, dans la foulée de cette première décision, les parties constituantes du BSDQ (l'Association de la construction du Québec, la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec et la CMEQ) ont analysé l'opportunité de maintenir l'obligation de déposer, par le truchement du BSDQ, les soumissions qui s'adressent directement au maître de l'ouvrage.

Après réflexions et analyses de divers scénarios, les parties ont opté pour l'exclusion de ce type de soumissions, non sans avoir mandaté le BSDQ d'élaborer une solution électronique adaptée spécifiquement aux besoins des maîtres de l'ouvrage (TES-MO), que ces derniers pourront choisir d'utiliser. Le comité TES-MO, composé de représentants de chacune des parties, a été constitué pour assister le BSDQ dans l'accomplissement de ce mandat.

Pour donner suite à ces décisions, des modifications substantielles devront être apportées au Code de soumission. L'entrée en vigueur de ce nouveau code est prévue pour le 1er février 2013.

Le plafonnement de la contribution

Encore cette année, le plafond de la contribution de services imputable à l'adjudicataire du contrat a été maintenu à 500 $. Ce plafonnement permet de continuer d'offrir ce service aux usagers au moindre coût possible. Les entrepreneurs qui utilisent les services du BSDQ ne peuvent que se réjouir de cette décision.

La CCQ

Tout d'abord, en octobre 2011, il importe de rappeler que la CMEQ a présenté en commission parlementaire un mémoire relativement au projet de loi 33 lequel, rappelons-le, modifiait substantiellement la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20). Ce mémoire avait pour but, non seulement de protéger l'intérêt de ses membres, mais aussi de permettre à la CMEQ de donner son opinion quant aux enjeux importants touchant l'ensemble de l'industrie de la construction.

En vertu de la *Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction* (projet de loi 33), la CMEQ a été choisie pour agir à titre d'administrateur au conseil d'administration de la CCQ, pour les trois prochaines années, au nom des deux corporations dont la CMMTQ.

C'est à ce titre que la CMEQ a siégé au Comité de référence sur la main-d'œuvre. Au printemps, le comité a remis au ministère du Travail un rapport non consensuel contenant diverses recommandations visant à instaurer des pratiques démocratiques et transparentes pour le placement des salariés dans l'industrie de la construction.

Hydro-Québec

De par leur mandat respectif, Hydro-Québec et la CMEQ sont intrinsèquement liées et sont appelées à travailler de concert pour résoudre différentes problématiques rencontrées par les entrepreneurs électriciens. Citons, à titre d'exemple, la centaine de dossiers relatifs aux délais indus pour les raccordements. Ces échanges assidus et laborieux sont autant d'occasions de sensibiliser H-Q aux réalités vécues sur le terrain par nos membres.

Les tables régionales mises en place il y a plusieurs années par les deux partenaires sont un grand succès tenant compte de l'impact sur le terrain des décisions qui y sont prises.

Notre collaboration avec la Direction de l'Efficacité énergétique d'Hydro-Québec se poursuit et de plus en plus d'entrepreneurs électriciens participent aux programmes lancés par H-Q, dont le *programme Bâtiments*.

DIRECTION DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

L'industrie de la construction a été sous les projecteurs tout au long de la dernière année et plusieurs événements ont eu un impact direct sur la qualification professionnelle de nos membres. En effet, plusieurs mesures ont été adoptées, dont le projet de loi 35, afin de prévenir et lutter contre certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction.

S'assurer de la probité des membres

La Direction de la qualification professionnelle, en collaboration avec ses partenaires, a donc concerté ses efforts afin de mettre en place les mesures appropriées pour intervenir auprès des entrepreneurs fautifs. Ces actions ont permis de s'assurer que les titulaires de licence actuels et futurs agissent avec intégrité et probité tout en gardant la protection du public comme priorité.

Formation continue obligatoire

Dans ce même état d'esprit, le *Comité de perfectionnement du maître électricien et de la formation de la main-d'œuvre – formation continue* a poursuivi ses travaux afin d'établir des recommandations quant aux obligations de formation continue devant être imposées à nos membres, soit environ 3 280 entrepreneurs en électricité. Ces recommandations, qui ont été accueillies favorablement par le Conseil provincial d'administration de la CMEQ, devraient prendre forme dans un avenir rapproché.

Rayonnement de la CMEQ

L'adoption du projet de loi 35 a également permis à la CMEQ d'obtenir un poste d'administrateur au Conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec. Pour les deux prochaines années, la directrice de la qualification professionnelle siégera donc à titre d'administratrice représentant le milieu des corporations constituées en vertu de la *Loi sur les maîtres électriciens* et de la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie*.

Ce vent de changements apporte un souffle nouveau et un regard positif sur l'ensemble de l'industrie de la construction.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

L'augmentation du nombre de plaintes que l'on note depuis quelques années, ne s'est pas démentie cette année, le nombre de plaintes reçues par la Direction des affaires juridiques étant demeuré élevé : plus de 163 plaintes disciplinaires relatives au Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) ; 62 plaintes disciplinaires relatives à l'éthique des maîtres électriciens et plus de 106 plaintes pénales contre des travailleurs au noir ont été traitées cette année.

Parmi les plaintes déposées, 65 déclarations de culpabilité contre des travailleurs au noir ont été obtenues et aucun jugement défavorable n'a été rendu à l'encontre d'une poursuite pénale intentée par la CMEQ.

Lutte contre le travail au noir

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la *Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* et apportant d'autres modifications à la *Loi sur le bâtiment* (projet de loi 35), vient épauler la CMEQ dans sa lutte pour

enrayer le travail au noir. Les amendes qu'on peut réclamer de ceux qui agissent illégalement comme maître électricien ont été considérablement augmentées. L'amende minimale contre un individu, qui était auparavant de 500 $, a été augmentée à 5 000 $; alors que l'amende minimale contre une personne morale, qui était auparavant de 1 000 $, a été augmentée à 15 000 $. Nous pouvons d'ores et déjà constater l'effet dissuasif de ces nouvelles amendes.

Cartes de visite et vignettes autocollantes

Afin d'agir également de façon préventive, la CMEQ a élaboré cette année de nouveaux outils pour lutter contre le travail au noir. Des cartes de visites et des vignettes autocollantes ont été conçues pour rappeler que seul un maître électricien peut exécuter des travaux d'électricité pour autrui et que même le propriétaire d'une résidence ne peut faire des travaux d'électricité chez lui. Les nouvelles amendes y sont également précisées. La Corporation a mis gratuitement ces outils à la disposition des maîtres électriciens afin que ceux-ci puissent les distribuer à leurs clients. Nul besoin de spécifier qu'ils ont remporté un franc succès !

DIRECTION DE LA GESTION INFORMATISÉE DE L'ENTREPRISE

Gestion CMEQ est un logiciel de comptabilité et de gestion complet qui a été spécialement conçu pour répondre aux besoins toujours grandissants des entrepreneurs électriciens et des autres entrepreneurs de l'industrie. Au cours des douze derniers mois, les efforts de développement du logiciel ont été axés sur la migration vers une nouvelle plateforme. La migration des utilisateurs du module *Déclaration de travaux* s'est amorcée en juillet dernier. Quelque 350 clients de ce module ont déjà migré vers Gestion CMEQ version 12. D'ici la fin de l'année 2012, le processus de migration devrait être complété pour l'ensemble de la clientèle, soit 500 clients du logiciel complet et près de 1 100 clients du module *Déclaration de travaux*. Le changement vers la nouvelle plateforme permettra l'évolution technologique à laquelle les maîtres électriciens s'attendent.

Formation sur le logiciel

Dans tous les cas, la formation adéquate des utilisateurs demeure un défi de taille. Elle est pourtant nécessaire afin de bénéficier pleinement de toutes les fonctionnalités de Gestion CMEQ et ainsi permettre aux entrepreneurs de bénéficier d'une gestion efficace. Cette année, les Web-formations sur les différents modules de Gestion CMEQ ont été téléchargées plus de 1 200 fois. Aussi, plus de 135 heures de formation ont été données via Internet et près de 120 heures en entreprise par nos conseillers.

DIRECTION DES MUTUELLES DE PRÉVENTION

Les actions aux Mutuelles de prévention s'inscrivent cette année en continuum avec celles de l'année précédente. Nous avons donc poursuivi le travail qui consiste à cibler systématiquement les causes d'accidents survenus dans quatre contextes de travail jugés non sécuritaires et ayant été identifiés comme récurrents :

- utilisation déficiente des échelles et des escabeaux
- mauvaise manutention de charges
- travail effectué sous tension
- environnement et tenue déficiente des lieux

Promouvoir, informer et sensibiliser

C'est dans cette ligne de pensée que nous avons continué à mettre en place et à promouvoir des outils pour sensibiliser et former les membres de nos Mutuelles. Parmi les actions prioritaires nous avons favorisé l'accessibilité à nos sessions de Web-formation en santé et sécurité du travail et nous avons fait de façon assidue la promotion des pauses sécurité comme outils de prévention efficaces.

À noter que tous les membres de la CMEQ – qu'ils soient ou non en mutuelles – peuvent visionner gratuitement ces sessions de Web-formation qui sont de courtes durées et qui peuvent aussi être utilisées comme prétexte pour effectuer des pauses-sécurité.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DES AFFAIRES COMMERCIALES ET DE LA FORMATION

Les communications

Pour la Direction des communications et des affaires commerciales l'année 2011-2012 a été marquée par la réorganisation du service et l'arrivée en poste d'une nouvelle équipe de travail. Ces grands mouvements s'inscrivent dans la foulée de la nomination de Mme Rioux au poste de vice-présidente exécutive adjointe et la prise de congés de maternité. Notons que cette réorganisation a été l'occasion de doter la CMEQ d'un service des communications orienté vers les nouvelles technologies, notamment par la création d'un poste de Webmestre.

Outils de communication et médias internes

Le vent de renouveau qui souffle sur la CMEQ a aussi soufflé sur les communications qui ont beaucoup été sollicitées en appui aux actions des autres directions et de la vice-présidence. Des outils de communication (cartes de visite, vignettes, certificats de licence, etc.) ont été produits ou reproduits dans le but d'informer les membres et le grand public des modifications réglementaires et législatives. Les moyens privilégiés pour rejoindre nos clientèles cibles ont été les nouvelles sur la page d'accueil du www.cmeq.org, les Web-courriels, les bulletins *L'informel* et le magazine *Électricité Québec*.

Publications mensuelles

Les publications mensuelles *Électricité Québec* (EQ) et *L'informel* sont appréciées par leur lectorat et par les annonceurs. Les huit numéros d'EQ de l'année ont compté plus de soixante pages, ce qui est remarquable pour une revue spécialisée et hautement technique. Ce succès de publication confirme le besoin pour les gens de l'industrie d'une revue de qualité comme la nôtre.

Les activités de formation

Plus de 1 744 personnes se sont inscrites à l'une ou l'autre de nos formations. Pour répondre à cette demande, nous avons organisé 109 sessions de formation partout au Québec. Notre engagement à répondre au besoin de perfectionnement, là où il s'exprime, se vérifie par le fait que presque toutes les régions ont été l'hôte d'au moins une formation.

Impacts du projet de loi 33

La suspension du remboursement des frais pour les activités de perfectionnement hors Répertoire par le *Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction* a eu un effet (baisse de 6 %) sur la participation de nos membres aux formations. Un autre impact direct de la mise en œuvre du projet de loi 33 est le *statu quo* quant aux demandes d'admissibilité des nouvelles formations, la CCQ n'acceptant aucune demande jusqu'à nouvel ordre. Conséquemment, la CMEQ n'a démarré aucun nouveau cours notamment sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou les lampes DEL comme elle en avait le projet.

Cours offerts

Parmi les cours offerts *Travailler hors tension, Cours préparatoire à l'examen, Bâtiments agricoles, Énercible – programme Bâtiments et Principes de protection parasismique* ont été les plus fréquentés. Au-delà de la qualité des cours offerts, la CMEQ continue de miser sur la diversité dans le but d'enrichir les connaissances et les savoir-faire de ses membres.

Les affaires commerciales

Malgré le changement de direction, les affaires commerciales sont demeurées prioritaires. Des échanges en vue d'établir de nouveaux partenariats ont notamment eu lieu avec Bell, Mercedes, et SAJE accompagnateur d'entrepreneurs ; alors que d'autres ont été revisités avec Dale Parizeau Morris Mackenzie et Dubo électrique Dans tous les cas, les pourparlers sont pour le bénéfice des membres de la CMEQ.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

La Direction des services techniques est quotidiennement en relation avec les entrepreneurs électriciens assurant un soutien technique téléphonique. Le soutien offert porte tant sur des questions d'application des codes et autres normes en vigueur dans l'industrie de la construction que sur les règles de l'art du métier. L'important volume d'appels reçus, soit plus de 3 300, confirme le besoin constant de références techniques de la part des entrepreneurs électriciens.

Un service technique présent

En plus d'assurer le service de soutien téléphonique, toujours dans le but de répondre à ce besoin de soutien, les services techniques ont rédigé près de 200 questions du jour et leurs réponses pour être diffusées sur le site Internet de la CMEQ et transmises par courriel aux 3 568 abonnés aux Web-courriels. En outre, divers articles techniques ont été produits pour le bulletin *L'informel* et la revue *Électricité Québec*.

Table régionale et comités H-Q — CMEQ

La Direction des services technique est aussi appelée à travailler en partenariat pour les intérêts des membres de la Corporation. Cette année, la Direction a notamment participé à la révision du *Guide technique d'installation de borne de recharge pour véhicule électrique* d'Hydro-Québec ainsi qu'à la révision de la prochaine mise à jour de la Norme E.21-10 « *Service d'électricité en basse tension* » (Livre Bleu), 10e édition. Les rencontres des tables régionales H-Q — CMEQ et celles du comité de coordination provinciale H-Q — CMEQ se sont poursuivies cette année. Elles avaient pour objectif de solutionner les problèmes rencontrés par les entrepreneurs électriciens en région. À ce titre, la direction a été appelée à intervenir, à de nombreuses reprises, dans des dossiers portant sur des problèmes de raccordement. Des représentations ont été faites auprès d'Hydro-Québec afin de trouver des pistes de solution qui soient acceptables pour les parties.

Réalisation avec la CMMTQ et la RBQ

En collaboration avec la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec et la Régie du bâtiment du Québec nous avons œuvré à la révision du document sur la *Mise à la terre et continuité des masses de la tuyauterie de gaz* ; une problématique enfin réglée à la satisfaction de tous. Une tournée conjointe des sections est d'ailleurs prévue en 2013 à ce sujet et s'ajoutera à la liste des conférences offertes en régions.

L'amplitude du mandat de la Direction des services techniques démontre qu'il y a un besoin réel de soutien de la part des membres confirmant la justesse de son mandat.

Gaétan Castonguay
Trésorier

RAPPORT DU TRÉSORIER

En octobre dernier, mon collègue, Nicola Barile, était promu au poste de 1er vice-président et je prenais sa relève au poste de trésorier de la CMEQ. Bien que membre du Comité exécutif depuis bientôt cinq ans, je dois avouer que c'est dans le cadre de mes nouvelles fonctions que j'ai vraiment réalisé l'impact des changements qui ont touché le monde de la construction et notre organisation.

Fin de la subvention au perfectionnement

Le premier changement qui a eu une répercussion sur la situation financière de notre organisation fut l'adoption du projet de loi 33. Si l'élément marquant de cette loi est l'élimination du placement syndical de l'industrie de la construction, une autre de ses dispositions, celle concernant la création du *Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction* (*FFSIC*) prive désormais la Corporation de 55 000 $ en subvention. Jusqu'alors la CMEQ, à l'instar de la CMMTQ et des autres associations patronales et syndicales, recevait annuellement une somme d'argent en soutien à la promotion du perfectionnement.

La loi ayant mis fin aux activités du *Fonds de formation de l'industrie de la construction* (*FFIC*) et du *Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel* (*Plan*), c'est maintenant la CCQ qui gère le FFSIC et qui a décidé de mettre fin à cette source de financement.

Un second bouleversement, émane cette fois-ci de l'adoption du projet de loi 35 et oblige la CMEQ à faire preuve de vigilance dans la gestion de ses actifs financiers. La Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment, donne, entre autres, à la Régie du bâtiment la possibilité d'implanter un système de formation continue. Dans un tel contexte, la Corporation se doit de posséder des assises financières solides, afin d'ajouter, lorsque requis, un volet de formation continue obligatoire pour tous à ses opérations courantes.

Les résultats de l'exercice financier 2011-2012, sont positifs et ajoutent à la santé financière de notre organisation, qui, le moment venu disposera des ressources nécessaires à la réalisation de ses choix et obligations corporatifs.

À la lecture des états financiers qui suit le présent rapport, vous constaterez qu'au 31 juillet 2012, l'avoir des membres de la CMEQ s'est accru de 337 923 $. Les huit fonds de la CMEQ ont évolué de la façon suivante au cours de la dernière année : le fonds d'administration générale s'est accru de 2 153 879 $, le fonds de réserve a perdu 149 073 $, le fonds de cautionnement a augmenté de 115 113 $, le fonds des immobilisations a régressé de 29 148 $, le fonds de recherche et développement a connu une hausse de 326 500 $, le fonds affecté au BSDQ s'est accru de 67 152 $, le fonds des ressources humaines a diminué de 115 108 $ et, en terminant, le fonds des Mutuelles de prévention a terminé sa première année d'activité avec un résultat de moins 2 031 393 $.

Au terme de la prochaine année, il est prévu que l'avoir des membres de la Corporation continue de s'accroître, ce qui permettrait à l'organisation de poursuivre sa mission dans les meilleures conditions possibles pour le bénéfice des générations à venir.

Je termine ainsi mon premier tour d'horizon sur la situation financière de notre Corporation en sachant que le prochain exercice financier apportera possiblement, lui aussi, son lot d'événements et de projets que notre organisation aura la capacité de relever.

Gaétan Castonguay,
Trésorier

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil provincial de la : **« CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC »**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2012, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC au 31 juillet 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le Groupe Belzile Tremblay clnc.[1]

Montréal, le 21 septembre 2012.

1. Par Camil Gosselin, CPA auditeur, CA

BILAN AU 31 JUILLET 2012

	2012									2011
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de cautionnement	Fonds de recherche et de développement	Fonds des ressources humaines	Fonds des mutuelles	Fonds BSDQ	**Total**	Total
ACTIF	$	$	$	$	$	$	$	$	**$**	$
COURT TERME										
Encaisse	795 006	-	-	-	-	-	-	-	**795 006**	602 027
Placements temporaires (note 3)	4 100 683	-	-	-	-	-	-	-	**4 100 683**	3 474 805
Débiteurs (note 4)	442 498	-	-	-	-	-	-	-	**442 498**	822 922
Stocks	31 787	-	-	-	-	-	-	-	**31 787**	124 621
Charges payées d'avance										
- Qualification	773 889	-	-	-	-	-	-	-	**773 889**	784 110
- Autres	209 915	-	-	-	-	-	-	-	**209 915**	226 666
À recevoir des autres fonds, sans intérêt	2 031 393	-	-	877 736	1 988 863	206 405	-	-	**-**	-
	8 385 171	-	-	877 736	1 988 863	206 405	-	-	**6 353 778**	6 035 151
PLACEMENTS (note 5)	-	-	3 729 564	-	-	-	-	-	**3 729 564**	3 878 637
PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE (note 6)	-	-	-	-	-	-	-	1 923 779	**1 923 779**	1 856 627
IMMOBILISATIONS (note 7)	-	2 493 860	-	-	-	-	-	-	**2 493 860**	2 523 008
	8 385 171	2 493 860	3 729 564	877 736	1 988 863	206 405	-	1 923 779	**14 500 981**	14 293 423
PASSIF										
COURT TERME										
Créditeurs (note 8)	426 144	-	-	-	-	-	-	-	**426 144**	611 349
Revenus reportés	2 151 750	-	-	-	-	-	-	-	**2 151 750**	2 096 908
Dû aux autres fonds, sans intérêt	3 073 004	-	-	-	-	-	2 031 393	-	-	-
	5 650 898	-	-	-	-	-	2 031 393	-	**2 577 894**	2 708 257
SOLDES DE FONDS										
Investis en immobilisations	-	2 493 860	-	-	-	-	-	-	**2 493 860**	2 523 008
Affectations d'origine interne (note 2)	-	-	4 034 673	877 736	1 988 863	206 405	(2 031 393)	-	**5 076 284**	6 749 532
Affectations d'origine externe (note 2)	-	-	-	-	-	-	-	1 923 779	**1 923 779**	1 863 210
Non grevés d'affectations	2 919 283	-	-	-	-	-	-	-	**2 919 283**	679 905
Pertes latentes sur actifs financiers	(185 010)	-	(305 109)	-	-	-	-	-	**(490 119)**	(230 489)
	2 734 273	2 493 860	3 729 564	877 736	1 988 863	206 405	(2 031 393)	1 923 779	**11 923 087**	11 585 166
	8 385 171	2 493 860	3 729 564	877 736	1 988 863	206 405	-	1 923 779	**14 500 981**	14 293 423

RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2012

	2012									2011	Budget 2013 (non audité)
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de cautionnement	Fonds de recherche et de développement	Fonds des ressources humaines	Fonds des Mutuelles	Fonds BSDQ	**Total**	Total	Total
PRODUITS	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	**$**
Admissions et cotisations	2 315 651	-	-	186 644	-	-	-	-	**2 502 295**	2 402 598	**2 534 164**
Qualification professionnelle	737 264	-	-	-	-	-	-	-	**737 264**	690 720	**779 732**
Salon MCEE	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	228 160	**225 803**
Magazine *Électricité Québec*	581 345	-	-	-	-	-	-	-	**581 345**	531 325	**525 000**
Cours, publications et fournitures	472 961	-	-	-	-	-	-	-	**472 961**	1 110 383	**354 503**
Communications et Affaires commerciales	237 797	-	-	-	730 401	-	-	-	**968 198**	989 903	**1 030 916**
Amendes	195 001	-	-	-	-	-	-	-	**195 001**	186 030	**158 000**
Congrès	217 060	-	-	-	-	-	-	-	**217 060**	198 445	**221 000**
Revenu-vice-présidence exécutive	90 000	-	-	-	-	-	-	-	**90 000**	120 000	**90 000**
Mutuelles de prévention	-	-	-	-	-	-	234 138	-	**234 138**	167 490	**307 850**
Autres revenus	39 915	-	-	-	-	-	-	-	**39 915**	54 666	**43 800**
Location de locaux	73 050	-	-	-	-	-	-	-	**73 050**	94 050	**66 780**
Revenu de placements	78 514	-	121 244	-	-	-	-	-	**199 758**	160 710	**79 137**
	5 038 558	-	121 244	186 644	730 401	-	234 138	-	**6 310 985**	6 934 480	**6 416 685**
CHARGES											
Vice-présidence exécutive	1 111 298	-	-	-	-	-	-	-	**1 111 298**	975 409	**1 158 545**
Finances et administration	450 508	-	-	-	-	-	-	-	**450 508**	426 966	**455 895**
Communications et Affaires commerciales	1 251 466	-	-	-	403 901	-	-	-	**1 655 367**	2 045 803	**1 783 633**
Qualification professionnelle	718 873	-	-	-	-	-	-	-	**718 873**	682 601	**741 462**
Affaires corporatives	631 521	-	-	-	-	-	-	-	**631 521**	587 031	**-**
Affaires juridiques	207 773	-	-	-	-	-	-	-	**207 773**	229 457	**779 178**
Services techniques	250 903	-	-	-	-	-	-	-	**250 903**	226 411	**367 117**
Mutuelles de prévention	-	-	-	-	-	-	336 551	-	**336 551**	669 366	**307 850**
Dépenses locatives	47 042	-	-	-	-	-	-	-	**47 042**	47 214	**47 043**
Prime de cautionnement	-	-	-	71 531	-	-	-	-	**71 531**	135 650	**34 000**
Indemnité de départ	-	-	-	-	-	110 403	-	-	**110 403**	-	**-**
Amortissement des immobilisations	-	182 233	-	-	-	-	-	-	**182 233**	184 644	**172 298**
	4 669 384	182 233	-	71 531	403 901	110 403	336 551	-	**5 774 003**	6 210 552	**5 847 021**
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT	369 174	(182 233)	121 244	115 113	326 500	(110 403)	(102 413)	-	**536 982**	723 928	**569 664**
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DU BSDQ	-	-	-	-	-	-	-	60 569	**60 569**	56 747	**-**
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	369 174	(182 233)	121 244	115 113	326 500	(110 403)	(102 413)	60 569	**597 551**	780 675	**569 664**

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2012

	2012									2011
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de cautionnement	Fonds de recherche et de développement	Fonds des ressources humaines	Fonds des mutuelles	Fonds BSDQ	**Total**	Total
	$	$	$	$	$	$	$	$	**$**	$
SOLDE AU DÉBUT	679 905	2 523 008	4 003 033	762 623	1 662 363	321 513	-	1 863 210	**11 815 655**	11 034 980
Acquisition d'immobilisations	(153 085)	153 085	-	-	-	-	-	-	**-**	-
Affectations d'origine interne	2 023 289	-	(89 604)	-	-	(4 705)	(1 928 980)	-	**-**	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	369 174	(182 233)	121 244	115 113	326 500	(110 403)	(102 413)	60 569	**597 551**	780 675
	2 919 283	2 493 860	4 034 673	877 736	1 988 863	206 405	(2 031 393)	1 923 779	**12 413 206**	11 815 655
GAINS ET PERTES CUMULÉS PORTÉS DIRECTEMENT DANS L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS CUMULÉS										
Solde au début	(99 510)	-	(124 396)	-	-	-	-	(6 583)	**(230 489)**	(489 977)
Gain (pertes) latent(e)s sur actifs financiers disponibles à la vente survenue au cours de l'exercice	(85 500)	-	(180 713)	-	-	-	-	-	**(266 213)**	195 148
Ajustement de reclassement pour des pertes et gains compris dans le résultat net	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	22 156
Quote-part dans les gains latents sur actifs financiers du BSDQ disponibles à la vente survenue au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	6 583	**6 583**	42 184
	(185 010)	-	(305 109)	-	-	-	-	-	**(490 119)**	(230 489)
SOLDE À LA FIN	2 734 273	2 493 860	3 729 564	877 736	1 988 863	206 405	(2 031 393)	1 923 779	**11 923 087**	11 585 166

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2012

	2012	2011
	$	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	**597 551**	780 675
Ajustements pour :		
Perte sur disposition de placements	**-**	1 839
Quote-part dans les résultats du BSDQ	**(60 569)**	(56 747)
Amortissement des immobilisations	**182 233**	184 644
	719 215	910 411
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	**380 424**	(571 540)
Stocks	**92 834**	(27 611)
Charges payées d'avance		
- Qualification	**10 221**	13 785
- Autres	**16 751**	(61 918)
Créditeurs	**(185 205)**	324 426
Revenus reportés	**54 842**	89 889
	1 089 082	677 442
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition de placements	**-**	199 358
Variation nette des placements temporaires	**(711 378)**	(377 050)
Acquisition de placements	**(31 640)**	(63 168)
Acquisition d'immobilisations	**(153 085)**	(118 570)
	(896 103)	(359 430)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**192 979**	318 012
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**602 027**	284 015
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**795 006**	602 027

LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SE COMPOSENT DE L'ENCAISSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2012

Note 1

STATUTS CONSTITUTIFS

La Corporation a été fondée en vertu de la Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., chapitre M-3).

Note 2

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

La Corporation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Les revenus de placements autres que les placements du fonds de réserve sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés car ceux-ci servent au financement des charges d'opérations courantes. Pour les revenus de cotisations annuelles de base, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'adhésion est en vigueur. Pour les autres principales catégories, les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus.

Utilisations d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale : Ce fonds est utilisé pour toutes les activités courantes de la Corporation. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.
Fonds des immobilisations : Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs et les dépenses d'amortissement afférents aux immobilisations.
Fonds de réserve : Le fonds de réserve présente les activités relatives à la décision du Conseil d'administration de créer un fonds de planification financière de 4 000 000 $.
Fonds de cautionnement : Le fonds de cautionnement, anciennement le fonds d'indemnisation, présente les activités relatives à l'obligation exigée par la Régie du bâtiment du Québec de garantir une somme minimale de 500 000 $ à titre de cautionnement pour fraudes, malversations ou détournements de fonds.
Fonds de recherche et de développement : Le fonds de recherche et de développement présente les activités relatives au développement de tous les modules de Gestion CMEQ, tout autre développement informatique et accumule à compter de l'exercice financier 2009-2010 l'excédent des produits sur les charges des opérations de Gestion CMEQ.
Fonds des ressources humaines : Le fonds des ressources humaines présente les activités relatives à la décision du Conseil d'administration de créer un fonds de réserve suffisant pour subvenir aux paiements éventuels des indemnités de départ (ou de décès) de ses employés comptant plus de quinze ans de service continus.
Fonds des mutuelles de prévention : Ce fonds a été créé par résolution à compter de l'exercice financier 2011-2012 dans le but de suivre l'évolution financière des mutuelles de prévention au fil des ans et d'accepter que le montant investi par la CMEQ soit de 1 928 980 $ pour opérer les mutuelles de 2007 à 2011, soit imputé au fonds des mutuelles de prévention dans cet exercice. Les revenus et dépenses reliés aux mutuelles sont maintenant imputés à ce fonds.
Fonds BSDQ : Le fonds BSDQ représente la participation sans mise de fonds de la CMEQ dans l'actif net grevé d'affectations d'origine externe de cet organisme. Cette participation s'apprécie au prorata des contributions versées par les membres de la CMEQ en rapport avec l'ensemble des contributions reçues par l'organisme, déductions faites des charges.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de la dernière facture d'achat.

Participation dans une coentreprise

La participation dans l'organisme sans but lucratif est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtisse	2,5 %
Mobilier, équipement et agencement	10 %
Site Internet	20 %
Matériel informatique	25 %

Les immobilisations sont radiées des livres l'année suivant leur amortissement complet. Toutes subventions reçues sont comptabilisées en diminution du coût des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Corporation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

La Corporation a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés « ICCA » aux sociétés sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 « Instruments financiers – présentation » du Manuel de l'ICCA qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la Corporation pour l'exercice terminé le 31 juillet 2012. La Corporation continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » du Manuel de l'ICCA.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.
Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme suit :
Actifs détenus à des fins de transaction : Ces actifs comprennent l'encaisse et les placements temporaires autres que les fonds indiciels et sont évalués à leur juste valeur et la variation qui en découle est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses.
Actifs classés comme disponibles à la vente : Ces actifs comprennent les placements dans le Fonds Cormel et dans les fonds indiciels et sont comptabilisés à la juste valeur et les variations sont enregistrées aux soldes de fonds lors de chaque fin de période.
La valeur est basée sur le cours du marché.
Autres actifs et passifs financiers : Les débiteurs et les créditeurs sont évalués au coût.

Note 3

PLACEMENTS TEMPORAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2012	2011
	$	$
BANQUE LAURENTIENNE		
Compte d'épargne-Plus	-	1 001 062
(coût 1 001 062 $ en 2011; taux 1,25% en 2011)		
Certificats de placements garantis	3 000 000	-
(coût : 3 000 000 $; taux variant de 1,20 % à 2,30%)		
ING DIRECT		
Compte d'épargne-placement	265 683	1 553 243
(coût : 265 683 $; 1 553 243 $ en 2011; taux 1,00 %; 1,25% en 2011)		
DESJARDINS		
Fonds indiciel	835 000	920 500
(coût : 1 020 010 $; 1 020 010 $ en 2011)		
	4 100 683	3 474 805

Note 4

DÉBITEURS

	2012	2011
	$	$
Comptes clients	418 692	821 222
Avances sur dépenses	1 400	1 700
Intérêts courus	22 406	-
	442 498	822 922

Note 5

PLACEMENTS

FONDS DE RÉSERVE

	2012	2011
	$	$
Parts du Fonds Cormel (coût : 4 034 673 $; 4 003 033 $ en 2011)	**3 729 564**	3 878 637

Note 6

PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

Une entente provinciale signée entre la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) et l'Association de la construction du Québec (ACQ), a formé le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ).

Au 31 janvier 2012, la quote-part dans la coentreprise se définit comme suit :

	2012	2011
	$	$
Actif	**2 518 108**	2 410 908
Passif	**594 329**	554 281
Actif net	**1 923 779**	1 856 627
Produits	**1 249 681**	1 159 448
Charges	**1 189 112**	1 102 701
Excédent	**60 569**	56 747

Note 7 **IMMOBILISATIONS**

	2012			2011
	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur nette**	Valeur nette
	$	$	$	**$**
Corporelles				
Terrain	200 000	-	**200 000**	200 000
Bâtisse	2 872 960	907 273	**1 965 687**	1 929 970
Mobilier, équipement et agencement	559 251	339 257	**219 994**	258 032
Matériel informatique	181 478	114 441	**67 037**	93 597
	3 813 689	1 360 971	**2 452 718**	2 481 599
Incorporelles				
Site Internet	94 319	53 177	**41 142**	41 409
	3 908 008	1 414 148	**2 493 860**	2 523 008

Note 8 **CRÉDITEURS**

	2012	2011
	$	$
Fournisseurs et frais courus	**345 882**	526 601
Remises aux sections	**32 356**	31 311
Remises statutaires	**41 923**	42 467
Taxes de vente	**5 983**	10 970
	426 144	611 349

Note 9 **ÉVENTUALITÉS**

À titre de coentrepreneur du BSDQ, la CMEQ fait face à différentes réclamations qui ont été logées contre cet organisme devant les tribunaux. En date du 31 juillet 2012, ces réclamations totalisent la somme de 406 000 $. Selon les administrateurs du BSDQ, il est improbable que l'organisme ait à payer des montants à l'égard de ces réclamations.

Si l'une ou l'autre de ces réclamations s'avérait cependant fondée, elle devrait être assumée d'abord à même les actifs nets du BSDQ. Ce n'est qu'en l'absence d'actifs nets suffisants du BSDQ que la CMEQ pourrait devoir, conjointement avec ses deux associés, contribuer au paiement de ces réclamations. Au 31 juillet 2012, les actifs nets du BSDQ devraient satisfaire l'ensemble des réclamations si elles s'avéraient toutes bien fondées.

Aucune provision n'a été constituée puisqu'il ne nous apparaît pas y avoir un risque suffisant pour la CMEQ.

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2012

Note 10

ENGAGEMENTS

L'organisme est engagé d'après des contrats de location échéant entre 2013 et 2015, à verser une somme de 63 330 $ pour de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 34 226 $ en 2013 et à 14 552 $ en 2014 et 2015.

Il est aussi engagé à rembourser à la Régie du bâtiment du Québec les frais de développement informatique pour l'utilisation du système informatique de la Régie. Il s'engage à verser une somme de 105 486 $, soit 35 162 $ annuellement.

Note 11

INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit : La Corporation procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses au moment où les comptes sont jugés douteux.

Dette bancaire : La Corporation dispose d'une ligne de crédit bancaire maximale de 250 000 $ au taux préférentiel + 1%, renégociable annuellement.

Risque de taux d'intérêt : La Corporation utilise une marge de crédit comportant un taux d'intérêt variable. Conséquemment, elle encourt un risque de taux d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel.

Juste valeur : La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires autres que les fonds indiciels, des débiteurs, des créditeurs et des revenus reportés correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des placements cotés correspond approximativement à leur valeur boursière.

Note 12

VENTILATION DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS

Les dépenses d'opérations incluent les frais de bureau, le téléphone, les taxes d'affaires, les assurances, les frais de vérification, l'électricité, l'entretien et réparations de la bâtisse, la location de l'équipement ainsi que les dépenses informatiques.

L'organisme ventile ces dépenses au prorata du nombre d'employés assignés aux différents services comme suit :

	2012	2011
	%	%
Fonds d'administration générale		
Vice-présidence exécutive	**9**	7
Qualification professionnelle	**13**	14
Affaires corporatives	**15**	14
Finances et administration	**9**	9
Communications et affaires commerciales	**18**	16
Affaires juridiques	**7**	7
Services techniques	**7**	9
	78	76
Fonds des mutuelles	**9**	13
Fonds de recherche et développement	**13**	11

13% et 9% respectivement des dépenses d'opérations ont été répartis dans le fonds de recherche et développement et dans le fonds des mutuelles, soit 67 964 $ et 45 309 $ incluses dans la dépense globale de ces fonds.

Note 13

POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Corporation sont les suivants :

- Préserver la capacité de la Corporation à poursuivre ses activités ;
- Acquitter ses obligations financières.

Le capital de la Corporation est constitué des soldes de fonds. La Corporation gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

Note 14

CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2011 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2012.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2012

	2012									2011
	Vice-présidence exécutive	Qualification professionnelle	Affaires corporatives	Finances et administration	Communications et Affaires commerciales	Affaires juridiques	Services techniques	Dépenses locatives	**Total**	Total
	$	$	$	$	$	$	$	$	**$**	$
Comités	154 461	24 647	86 424	13 287	-	1 682	10 814	-	**291 315**	260 936
Dépenses générales	661 042	626 262	465 806	264 291	288 682	172 109	206 107	-	**2 684 299**	2 469 936
Communications	-	-	-	-	110 205	-	-	-	**110 205**	83 864
Dépenses d'opérations	45 309	67 964	79 291	45 309	90 619	33 982	33 982	47 042	**443 498**	381 499
Cours, publications et fournitures	-	-	-	-	347 075	-	-	-	**347 075**	731 738
Congrès	250 486	-	-	-	-	-	-	-	**250 486**	215 847
Remises aux sections	-	-	-	127 621	-	-	-	-	**127 621**	124 469
Salon MCEE	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	137 600
Magazine *Électricité Québec*	-	-	-	-	414 885	-	-	-	**414 885**	394 008
Mutuelles de prévention	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	669 366
Autres dépenses directes	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	51 245
TOTAL DES CHARGES	1 111 298	718 873	631 521	450 508	1 251 466	207 773	250 903	47 042	**4 669 384**	5 520 508
TOTAL DES PRODUITS	307 060	737 264	191 566	2 359 001	1 292 103	-	-	73 050	**4 960 044**	5 826 398
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT	(804 238)	18 391	(439 955)	1 908 493	40 637	(207 773)	(250 903)	26 008	**290 660**	305 890
REVENU DE PLACEMENTS									**78 514**	99 381
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE									**369 174**	405 271

5925, boul. Décarie Montréal (Qc) H3W 3C9
www.cmeq.org • info@cmeq.org

T 514 738.2184 • 1 800 361.9061
F 514 738.2192 • 1 888 390.2637

Corporation
des maîtres électriciens
du Québec